



J'ai signé un crédit pour ma mère, elle ne m'a jamais remboursé

Par **sisititiangi**, le **22/08/2011** à **21:50**

[fluo][/fluo]Bonjour, Madame, Monsieur

J'ai une question assez compliqué à vous demander.

A mes **20 ans** ma mere m'a fait signé un crédit de 11 milles euros a ma banque, pour son entreprise comme moi aussi j'y travaillé a son entreprise et que je croyé que se n'étais qu'un mauvé moment à passer et comme elle m'a dit qu'elle allée me les rembourser j'ai signé. Ca fait 5 ans que je paye et j'en ai encore pour 4 ans ma mère a du me payé trois mois du crédit maximum, es ce que je peux faire quelque chose. Ou es que je suis obligué de payé?

J'ai su apres que l'argent que je lui est prété elle s'en ai servie pour se faire des paye et partie en vaccances. 2 mois après l'entreprise a fermé et j'ai donc dit a son mandataire que je lui avez prété cette argent et j'ai eu comme retours que je n'allée pas récupéré l argent du crédit.

Je sui allée a Agir réagir conso pour m 'éguillé mais j'avais un autre soucis avec la justice ou il m'avais dis que j'allée avoir gains de cause et en faite mon ami et moi avont eu la peine maximum.

J'ai vraiment besoin de votre expérience et de vos connaissances pour que je ne me retrouve pas avec des soucis en plus.

Je peux vous dire aussi qu'elle a même demandé a un couple de personne agé qui étai client de son entreprise de l'argent.

Et a d'autre personne.

Qu'elle a aussi souvent mentis de sa vraie vie à moi-même et au autre et sur son état médical.

Je suis à votre disposition si vous voulez plus d'explication.

Merci de votre attention.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **23/08/2011** à **00:13**

bjr,
je crains que vous n'ayez aucun recours à part une procédure de surendettement.
vous avez signé un crédit et l'organisme prêteur ne connaît que vous.
cdt

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **00:17**

Mais ensuite, vous pourriez vous retourner contre votre mère.
Hélas, vous auriez dû vous inscrire comme créancier lors de la liquidation de la société, c'est dommage

Par **sisititiangi**, le **23/08/2011** à **03:31**

Merci de m'avoir répondu.

je ne peux pas me retourner contre ma mère même si je peux démontrer que ma mère a augmenté mon salaire pour que je puisse faire le crédit et aussi que le chèque j'ai fait est à son nom. et qu'elle était avec moi lors de la signature du contrat.

en attente de votre réponse.

cordialement